



Assemblée générale

Distr. générale
25 janvier 2017
Français
Original: anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Sous-Comité juridique
Cinquante-sixième session
Vienne, 27 mars-7 avril 2017
Point 15 de l'ordre du jour provisoire*
**Examen des mécanismes internationaux
de coopération pour l'exploration et l'utilisation
pacifiques de l'espace extra-atmosphérique**

Examen des mécanismes internationaux de coopération pour l'exploration et l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Note du Secrétariat

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	2
II. Réponses reçues des États membres du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	2
Slovaquie	2
Thaïlande	4
Turquie	5
III. Réponses reçues des observateurs permanents auprès du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	5
Organisation météorologique mondiale	5

* [A/AC.105/C.2/L.299](#).



I. Introduction

1. À la cinquante-cinquième session du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, tenue en 2016, le Groupe de travail chargé de l'examen des mécanismes internationaux de coopération pour l'exploration et l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique est convenu que les États membres du Comité ainsi que les organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité devraient à nouveau être invités par le Secrétariat à fournir des exemples et des informations sur les mécanismes de coopération internationale auxquels ils avaient recours pour la coopération en matière spatiale, en vue d'élargir les connaissances sur les différents mécanismes de collaboration employés ainsi que sur les circonstances dans lesquelles les États et les organisations internationales privilégiaient certains types de mécanismes plutôt que d'autres (A/AC.105/1113, par. 246 et annexe III, par. 9 a) à c)). À sa cinquante-neuvième session, en 2016, le Comité a approuvé cette décision du Groupe de travail (A/71/20, par. 209).

2. Le présent document a été établi par le Secrétariat à partir des informations reçues au 24 janvier 2017, communiquées par la Slovaquie, la Thaïlande, la Turquie et l'Organisation météorologique mondiale.

II. Réponses reçues des États membres du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Slovaquie

[Original: anglais]
[7 décembre 2016]

La Slovaquie est membre du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique depuis 2001 et a ratifié quatre des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace, à savoir le Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes; l'Accord sur le sauvetage des astronautes, le retour des astronautes et la restitution des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique; la Convention sur la responsabilité internationale pour les dommages causés par des objets spatiaux; et la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique.

Tous les deux ans, le point de contact national présente les résultats de la recherche et des activités spatiales menées par la Slovaquie au Comité de la recherche spatiale. Intitulé "Space research in Slovakia 2014-2015", le rapport le plus récent a été publié par l'Académie slovaque des sciences; il est disponible à l'adresse nccospar.saske.sk (en anglais). La plupart des progrès accomplis dans le domaine des activités spatiales ont été les fruits d'initiatives de collaboration bilatérale ou multilatérale avec des institutions et des entrepreneurs slovaques et étrangers.

La gouvernance spatiale demeure du ressort du Ministère de l'éducation, des sciences, de la recherche et des sports de la République slovaque (Division de la science et de la technologie). Le Comité pour les activités spatiales, nouvel organe interministériel, a été créé en Slovaquie en 2015. Il rassemble des représentants des ministères compétents, ainsi que des experts du monde universitaire, du domaine de la recherche et du secteur industriel au sein des organes consultatifs. Le Comité a pour objectif de mettre en œuvre du mieux et le plus efficacement possible la participation au Plan

pour les États coopérants européens, et de développer et d'appliquer la stratégie spatiale nationale ainsi que la collaboration internationale bilatérale et multilatérale.

La Slovaquie est devenue membre à part entière de l'Organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques (EUMETSAT) en janvier 2006. Elle a été le premier pays du groupe des États d'Europe centrale et orientale à obtenir le statut de membre à part entière d'EUMETSAT.

Le premier contact officiel entre l'Agence spatiale européenne (ESA) et la Slovaquie a eu lieu au deuxième semestre de 2005. Le pays a signé son premier accord-cadre de coopération avec l'ESA en 2010, ce qui a permis à des experts et des étudiants d'acquérir une expérience directe des technologies et des procédures de l'Agence, grâce à des échanges organisés dans le cadre de divers programmes. La signature d'un accord d'État coopérant européen entre la Slovaquie et l'ESA a eu lieu en février 2015, suivie de celle du Plan pour les États coopérants européens, puis de sa Charte, portant sur les institutions et programmes de collaboration concrets entre le pays et l'Agence. Sept projets ont été sélectionnés par l'ESA et financés sur le budget national slovaque, et d'autres sont actuellement prévus en réponse au deuxième appel à projets au titre du Plan pour les États coopérants européens de l'Agence. Il est à espérer que les institutions slovaques satisferont aux hautes attentes de l'ESA quant à la qualité de la recherche et du développement, et que la Slovaquie accédera au statut d'État membre à part entière de l'Agence après 2020.

Actuellement, la Slovaquie concentre ses efforts dans le domaine spatial sur la coopération avec l'ESA dans le cadre du Plan pour les États coopérants européens. On considère que cette coopération sera une excellente source d'occasions en faveur du développement du pays, et que ce dernier sera également en mesure de participer pleinement aux activités spatiales du programme Horizon 2020 et d'autres programmes stratégiques de l'Union européenne, tels que Galileo et Copernicus.

La Slovaquie est maintenant prête à lancer SkCUBE, le premier satellite de type CubeSat construit dans le pays. Le lancement et le démarrage des opérations en orbite sont prévus pour 2017. Le satellite sera lancé en orbite terrestre basse (à une altitude d'environ 450 à 720 kilomètres) par la compagnie commerciale SpaceX, à partir des États-Unis d'Amérique. SkCUBE se compose d'un ordinateur de bord, d'un système d'approvisionnement en électricité et d'un système de communication. Il comporte un système sensoriel, un système de contrôle de l'orientation et une petite caméra. L'expérience scientifique principale met l'accent sur la réception des ondes de grande longueur émanant de l'espace lointain et des couches supérieures de l'atmosphère terrestre. L'objectif secondaire du projet est de démontrer le développement du potentiel de la Slovaquie dans le secteur spatial, en vue de faire naître des collaborations avec des organisations et des sociétés internationales.

Tout en planifiant et en démarrant ses propres opérations en orbite, la Slovaquie a été très active et coopérative pour la mise en œuvre du cadre réglementaire international en matière de fréquences radio. S'agissant du lancement du premier satellite national, le pays a satisfait à toutes les exigences réglementaires internationales établies au titre des traités et des conventions des Nations Unies et de l'Union internationale des télécommunications (UIT). Le Bureau slovaque des télécommunications a dûment enregistré les attributions de fréquences par le biais de la publication anticipée des renseignements (API) au fichier de l'UIT en janvier 2016. Dans la mesure où le satellite SkCUBE utilise des fréquences radio pour le service d'amateur, l'inscription au registre des fréquences satellite de l'Union internationale des radioamateurs a également été faite. En avril 2016, la Mission permanente de la Slovaquie auprès de l'Organisation des Nations Unies a informé le Secrétaire général (par la note verbale [ST/SG/SER.E/INF/34](#)) de la mise en place du Registre national des objets lancés dans

l'espace extra-atmosphérique, à compter du 14 mars 2016. Le registre relève du Département de l'enseignement supérieur, des sciences et de la recherche du Ministère de l'éducation, des sciences, de la recherche et des sports.

Thaïlande

[Original: anglais]
[2 novembre 2016]

La Thaïlande a recours, pour l'exploration et l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique, à différents mécanismes internationaux de coopération:

Sous-Comité des techniques spatiales et de leurs applications

Le Ministère de la science et de la technologie, au nom de la Thaïlande, collabore avec ses homologues de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), dans le cadre des instances suivantes:

- a) Réunion ministérielle informelle de l'ASEAN sur les sciences et les technologies;
- b) Comité de l'ASEAN pour la science et la technologie.

Le Sous-Comité des techniques spatiales et de leurs applications est un mécanisme qui relève du Comité de l'ASEAN pour la science et la technologie. Il tient des réunions annuelles pour examiner différentes formes de coopération. Sa politique de coopération se fonde sur des résolutions.

Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique

L'Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique est une organisation internationale fondée en 2008 et basée à Beijing. La Thaïlande y est représentée par son Ministère des technologies de l'information et de la communication.

Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales

Mis en place à l'initiative de l'Agence japonaise d'exploration aérospatiale (JAXA), le Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales regroupe des agences spatiales de la région. Il n'impose aucune règle ni réglementation, et la participation repose sur le volontariat. Le nombre des participants et les formes de participation ne sont soumis à aucune restriction. Les participants au Forum y trouvent une occasion de se réunir et de débattre avec les responsables des agences spatiales de la région Asie-Pacifique.

Fédération internationale d'astronautique

Fondée en 1951 par un groupe de scientifiques intéressés par la recherche spatiale, la Fédération internationale d'astronautique (FIA) visait à créer une structure internationale propice à l'échange de connaissances spatiales entre l'Est et l'Ouest. L'Agence pour le développement de la géo-informatique et des techniques spatiales représente la Thaïlande auprès de la FIA depuis 2010.

Comité de la recherche spatiale

Le Comité de la recherche spatiale a été mis en place en 1958 par le Conseil international des unions scientifiques (désormais Conseil international pour la science), en vue de constituer une communauté de spécialistes de l'utilisation des

satellites et de l'exploration spatiale qui échangeraient des informations sur la base de la coopération réciproque. La Thaïlande est membre de ce Comité depuis 1959.

Groupe sur l'observation de la Terre

Le Groupe sur l'observation de la Terre (GEO) est un groupe non permanent constitué de 103 pays membres, de la Commission européenne et de 106 organisations internationales. La Thaïlande est l'un de ses membres fondateurs. Le GEO s'intéresse tout particulièrement à l'utilisation des technologies satellitaires pour faire face à des problèmes tels que les catastrophes naturelles, la dégradation de l'environnement et le réchauffement climatique.

Turquie

[Original: anglais]

[17 novembre 2016]

La Turquie accorde la plus grande importance à la coopération internationale en matière d'exploration et d'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Afin de contribuer au développement progressif de la coopération internationale dans ce domaine, le pays a signé des accords de coopération bilatérale avec divers États et organisations internationales, notamment: a) un accord entre le Gouvernement turc et l'Agence spatiale européenne relatif à la coopération en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques; b) la Convention créant l'Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique; c) un accord entre les Gouvernements turc et ukrainien relatif à la coopération dans le domaine de la recherche et de l'utilisation de l'espace; et d) un accord relatif à l'Organisation internationale de télécommunications par satellites.

III. Réponses reçues des observateurs permanents auprès du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Organisation météorologique mondiale

[Original: anglais]

[9 décembre 2015]

Le système d'observation spatiale utilisé pour les programmes de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) est le fruit de la coopération durable et efficace entre exploitants de satellites que les États membres de l'OMM, y compris les organismes chargés des opérations et de la recherche-développement, ont instaurée sous les auspices conjoints du Programme spatial de l'OMM et du Groupe de coordination pour les satellites météorologiques. Il assure la coordination technique nécessaire à l'interopérabilité, à la planification d'urgence et à la continuité des observations utiles aux activités de surveillance météorologique, climatique et environnementale des programmes de l'OMM et de la Commission océanographique intergouvernementale. Pour ce qui est de contribuer au système d'observation mondial intégré de l'OMM, les opérateurs de satellites sont priés d'échanger des informations sur leurs systèmes spatiaux, mécanismes d'accès aux données et autres activités d'appui aux utilisateurs. Le Comité sur les satellites d'observation de la Terre constitue également un espace de dialogue intéressant pour la coopération entre agences spatiales.